



Roller Hockey

Commission Sportive Roller Hockey

Tous les Clubs Roller Hockey

Le 12 Février 2020

Objet : Balustrades basses

Bonjour,

Suite aux divers mails dont vous étiez destinataire au sujet de la dangerosité de ces équipements pour les joueurs

Etant régi par le règlement national dont je joins ci-après un extrait concernant les balustrades

A.1.3 Balustrade

A. La piste doit être entourée d'une balustrade en bois ou matière plastique, d'une hauteur comprise entre 1,00 et 1,22 m mesurée verticalement depuis la surface de jeu. La hauteur idéale à considérer est de 1.07 m

B. La surface de la balustrade doit être lisse et ne présenter aucune aspérité ou obstacle pouvant occasionner une blessure. L'espace vide entre chaque panneau constituant la balustrade ne doit pas excéder 3 mm.

C. Une plinthe en bois ou matière plastique de 15 à 25 cm de hauteur est fixée sur la base de la balustrade.

Le CA de la commission Sportive de Roller hockey s'est réuni le 6 février 2020 à LESNEVEN et a pris la décision suivante :

A partir du 15 février 2020 les balustrades basses sont interdites quelle que soit la catégorie

Il reste encore deux journées en U13 prévu dans des salles avec balustrades basses

- poule haute à St Jean Brevelay le 8 Mars 2020, sera jouée à Rennes (La salle étant réservée par Rennes TA pour les U11.
 - La journée U11 sera reportée à une date Ulérieure
- Poule basse à LOCMINE le 17 Mai 2020 sera jouée à Saint Evarzec (La salle a été réservée par HC29)

Sportivement

Michel MASSA
Président Commission Sportive
Roller Hockey Bretagne